



PROCÉDURES INTERNES DE NOMINATION: JEUX PANAMÉRICAINS DE 2027

Juillet 2026

TABLE DES MATIÈRES

1 – INTRODUCTION	3
2 – AUTORITÉ DÉCISIONNELLE	3
3 – DOCUMENTS PERTINENTS.....	3
4 – PLACES DE QUOTA.....	4
5 – SYSTÈME DE QUALIFICATION	4
6 – ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES	5
7 – FINANCEMENT	6
8 – PROCÉDURES DE NOMINATION DE WCL.....	6
9 – PROCÉDURES POUR LES BARRAGES	8
10 – PRÉPARATION À LA PERFORMANCE ET BLESSURES.....	8
11 – RETRAIT D’UN ATHLÈTE APRÈS SA SÉLECTION	8
12 – ANTI-DOPAGE	9
13 – SÉLECTION DES MEMBRES DU PERSONNEL	9
14 – NOMINATIONS AU COC.....	11
15 – RÉSUMÉ DE L’ÉCHÉANCIER PROVISOIRE	11
16 – COMMUNICATIONS.....	11
17 – PROCÉDURE D’APPEL	12
18 – MODIFICATIONS ET CIRCONSTANCES IMPRÉVUES	12
ANNEXE A: SYSTÈME DE QUALIFICATION	15

NOTE DU TRADUCTEUR : POUR LA CLARTÉ DU TEXTE, DANS LE PRÉSENT DOCUMENT, LE MASCULIN GÉNÉRIQUE ENGLOBE LE FÉMININ.

1 – INTRODUCTION

Le présent document décrit le processus et les critères de sélection que devra appliquer Wrestling Canada Lutte (WCL) pour désigner les athlètes, les entraîneurs et le personnel d'encadrement auprès du Comité olympique canadien (COC) en vue de représenter le Canada aux Jeux panaméricains de 2027 (les « Jeux ») à Lima, au Pérou.

La présente version remplace toutes les versions antérieures de ce document (PIN) en ce qui concerne les Jeux.

WCL a pour objectif aux Jeux panaméricains de 2027 de fournir une expérience multisports aux espoirs pour les Jeux olympiques de LA 2028, ainsi que d'apporter une contribution au nombre de médailles gagnées par l'équipe canadienne à ces Jeux.

Veuillez adresser toutes vos questions ou demandes de clarification au sujet du contenu du présent document à Chris Woodcroft, directeur de la haute performance (DHP) à l'adresse suivante: cwoodcroft@wrestling.ca.

2 – AUTORITÉ DÉCISIONNELLE

Le directeur de la haute performance (DHP), est responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un processus de sélection qui soit juste et équitable pour tous les candidats.

La procédure décrite dans le présent document a été rédigée et préparée par le DHP en consultation avec les entraîneurs de club. La supervision a été assurée par le conseil des athlètes et le comité consultatif de haute performance (CCHP - composé d'entraîneurs et d'athlètes), ainsi que par le COC. L'approbation finale de la politique a été donnée par le conseil d'administration de WCL.

La décision finale concernant la sélection de l'équipe revient au DHP, étant entendu que les nominations sont assujetties à l'approbation du COC.

Pendant la compétition des Jeux, sur place, le DHP aura l'autorité de prendre les décisions finales, ou en son absence la personne ayant été nommée en charge de la prise de décisions.

3 – DOCUMENTS PERTINENTS

Les documents suivants sont pertinents et peuvent être appliqués pendant le processus de sélection et/ou après que les athlètes aient été nommés pour l'équipe des Jeux. Les documents de WCL (tel que modifié de temps à autre) se trouvent sur le site web de WCL sous la rubrique Ressources (<https://wrestling.ca/fr/manuel-de-politiques/>):

- Entente des athlètes du COC;
- Conditions de participation aux Jeux panaméricains de 2027;
- Charte olympique;

- Procédures des barrages de lutte de WCL en 2027;
- Entente des athlètes de WCL;
- PAE de l'équipe nationale;
- Politique de sélection des entraîneurs de WCL;
- Code de conduite et d'éthique de WCL;
- Politique de discipline et de plainte de WCL;
- Politique d'appel de WCL.

4 – PLACES DE QUOTA

Les six (6) catégories de poids olympiques, dans les trois styles, sont au programme des Jeux panaméricains de 2027, à savoir :

- En lutte féminine (LF) : 50kg, 53kg, 57kg, 62kg, 68kg, and 76kg
- En lutte libre masculine (LL) : 57kg, 65kg, 74kg, 86kg, 97kg, and 125kg
- En lutte gréco-romaine masculine (GR): 60kg, 67kg, 77kg, 87kg, 97kg, and 130kg

Le nombre de places de quota par épreuve et par comité national olympique (CNO) est le suivant :

- Hommes: une (1) place dans chaque style et catégorie de poids
- Femmes: une (1) place dans chaque catégorie de poids
- Total: maximum de dix-huit (18) places par CNO

5 – SYSTÈME DE QUALIFICATION

WCL n'est pas obligée d'envoyer une équipe complète aux Jeux. Pour plus de clarté, le fait de satisfaire aux critères de sélection ne signifie pas que les athlètes seront automatiquement désignés pour participer.

L'attribution des quotas est subordonnée au respect des critères de qualification et d'éligibilité requis, tels que définis par la United World Wrestling (UWW), l'Organisation sportive panaméricaine (OSP), le Comité olympique canadien (COC) et WCL. En cas de divergence entre le présent document et le système de qualification, la version du système de qualification aura préséance. Au cas où la UWW ou l'OSP modifierait les critères de qualification et d'admissibilité, WCL devra respecter ces changements et en informera ses membres le plus tôt possible.

Veuillez consulter l'Annexe A (ci-jointe) pour prendre connaissance du système de qualification, tel que déterminé par UWW et l'OSP.

REMARQUE : Si des modifications devaient être apportées au système de qualification après la publication des PINI, c'est la version la plus récente du document qui s'appliquera.

6 – ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

Pour être admissibles à être pris en compte pour la nomination au COC en vue de la sélection au sein de l'équipe canadienne, tous les athlètes doivent satisfaire aux exigences suivantes au moment de leur nomination, et continuer à y satisfaire jusqu'à la fin des Jeux panaméricains de 2027 :

- être citoyen canadien;
- être titulaire d'un passeport canadien valide qui n'expire pas avant le 8 février 2028;
- être en règle avec toutes les exigences d'admissibilité pertinentes de la UWW et de l'OSP :
 - Être titulaire d'une licence de la UWW valide (en cours de validité) au cours de l'année de la compétition ;
 - Être né au plus tard le 31 décembre 2009 (c'est-à-dire être âgé de 18 ans ou plus au cours de l'année de la compétition) ;
- signer, soumettre et respecter l'entente de l'athlète du COC et le formulaire de participation des Jeux au plus tard le 14 juin 2027. Si l'athlète a moins de 19 ans, le parent ou le tuteur doit également signer les présentes ententes ;
- être un participant en règle auprès de WCL et détenir une licence de WCL valide (en cours de validité), valide pour l'année de la compétition;
 - signer et respecter l'entente des athlètes tel que requis ;
 - ne pas avoir de factures impayées auprès de WCL ;
 - être en conformité avec tous les règlements et exigences de WCL ;
 - être membre en règle de son association provinciale ou territoriale respective ;
- Se conformer en tous points aux règles antidopage de la UWW, au Programme canadien de lutte contre le dopage (PCLD) et aux règles antidopage de toute autre organisation antidopage dont ils relèvent, et ne pas purger de période d'inéligibilité ou de suspension provisoire pour une violation des règles antidopage au moment de leur sélection ou pendant les Jeux ; et être disponible pour le prélèvement d'échantillons et avoir fourni régulièrement des informations précises et à jour sur sa localisation, conformément aux directives de la UWW et/ou de Intégrité dans le Sport Canada, selon le cas ;
- Ne pas faire l'objet d'une suspension provisoire, d'une autre mesure provisoire ou d'une période d'inéligibilité pour une violation des règles antidopage, ni d'une sanction imposée par WCL, Intégrité dans le Sport Canada le Tribunal de protection ou le Tribunal d'appel du SDRCC, ou toute autre organisation sportive concernée, qui empêcherait ou limiterait la capacité de l'athlète à participer aux Jeux ou à s'y préparer de manière adéquate ;
- Le cas échéant, se conformer aux politiques et aux exigences en matière de vaccination de WCL, du COC, de la UWW, de l'OSPS et/ou du pays hôte de l'événement.
- Les athlètes remplaçants sélectionnés doivent aussi respecter tous les critères énoncés dans le présent document, et s'assurer d'avoir rempli toutes leurs obligations administratives et financières au plus tard le 14 juin 2027;
- Les athlètes nommés au sein de l'équipe qui participera aux Jeux devront respecter les règles de code vestimentaire du COC et WCL.

7 – FINANCEMENT

Sous réserve de la politique de sélection d'équipe du COC, tous les athlètes brevetés au niveau national, inscrits au tableau B ou qualifiés de la Relève (NextGen), les entraîneurs accrédités et le personnel qui entrent dans le quota de lutte libre (LL) et lutte féminine (LF) et qui ont été nommés à l'équipe des Jeux seront entièrement financés par le COC et/ou WCL pour leur participation aux Jeux. Si le COC n'accorde pas un financement complet, WCL pourra fournir un soutien en fonction des disponibilités budgétaires de WCL et basé sur la performance (indice IPI). L'indice IPI calculé sur les 12 derniers mois glissants précédents les Jeux doit être de 2,5 pour les femmes et de 2,0 pour les hommes.

Un financement partiel ou complet, dépendant du budget, sera disponible pour les athlètes qui ne sont pas titulaires d'un brevet national, du tableau B ou de la Relève (NextGen), et sera basé sur la performance (indice IPI). L'indice IPI calculé sur les 12 derniers mois glissants précédents les Jeux doit être de 2,5 pour les femmes et de 2,0 pour les hommes.

Les athlètes de gréco-romaine participeront sur une base d'auto-financement.

REMARQUE : Une fois sélectionnés et désignés par le COC, les athlètes qui se retirent des Jeux pour des raisons non médicales seront tenus de s'acquitter de toute pénalité financière imposée par le COC ou liée aux Jeux.

8 – PROCÉDURES DE NOMINATION DE WCL

LUTTE FÉMININE (LF) ET LUTTE LIBRE MASCULINE (LL)

Épreuve de sélection:

Championnats canadiens de lutte senior de 2027 (catégories de poids olympiques)

Le 20 mars 2027 (Calgary, AB)

- En lutte féminine (LF) : 50kg, 53kg, 57kg, 62kg, 68kg, and 76kg
- En lutte libre masculine (LL) : 57kg, 65kg, 74kg, 86kg, 97kg, and 125kg

Les classements pour le « vrai deuxième » et le « vrai troisième » sont établis à l'issue des matchs de classement pour le vrai deuxième, le cas échéant :

- Applicable à la lutte féminine (LLF) et à la lutte libre masculine (LLM) ;
- Les résultats du tournoi à la ronde sont définitifs (pas de matchs de classement pour le vrai deuxième;
- L'athlète classé deuxième dans chaque catégorie de poids lors de la compétition de sélection se verra attribuer la 2e place au classement final, sauf s'il n'a pas affronté l'athlète classé troisième au cours de cette même compétition. Dans ce cas, un seul « combat pour le vrai deuxième » sera organisé entre les athlètes classés deuxième et troisième. Le vainqueur de ce combat sera classé deuxième aux fins de la sélection de l'équipe et le perdant sera classé troisième aux mêmes fins.
- Les combats pour le titre de « vrai deuxième » auront lieu à la fin de la compétition (le même jour).

- Les combats pour le titre de « vrai deuxième » s’inscrivent dans le prolongement de la compétition de sélection ; si un athlète est blessé, il est déclaré forfait.

Classement final :

Le classement final est établi selon l’ordre de priorité suivant (spécifique à chaque catégorie de poids), une fois les combats pour le titre de « vrai deuxième » et les barrages terminés (veuillez vous reporter à la section 9 pour les barrages) :

1. Médaillé d’or du Championnat canadien senior de lutte de 2027
2. Classé « vrai deuxième » du Championnat canadien senior de lutte de 2027
3. Classé « vrai troisième » du Championnat canadien senior de lutte de 2027
4. À la discrétion du DHP*

REMARQUE: Lorsque la mention « à la discrétion du DHP » est indiquée, les critères de sélection des équipes basés sur les performances comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- les résultats actuels au Canada et à l'étranger, y compris les résultats des combats en tête-à-tête;
- le plan annuel d'entraînement (PAE);
- l'indice de performance internationale (IPI);
- l'expérience antérieure des compétitions;
- le niveau de compétition qui convient à chaque athlète;
- le Profil médaille d'or (PMO);
- si aucun athlète qui convient n'est trouvé, le DHP se réserve le droit de ne sélectionner personne et de ne pas combler la place au sein de l'équipe.

Nomination au COC :

Sous réserve de la qualification internationale, l'athlète le mieux classé de chaque genre sera sélectionné pour faire partie de l'équipe des Jeux. L'athlète suivant le mieux classé de chaque genre sera sélectionné en tant que remplaçant.

LUTTE GRÉCO-ROMAINE MASCULINE (GR)

Épreuve de sélection:

Championnats de lutte panaméricains senior de 2027 (catégories de poids olympiques)
Le 29 avril au 2 mai 2027 (Lima, Peru)

- En lutte gréco-romaine masculine (GR): 60kg, 67kg, 77kg, 87kg, 97kg, and 130kg

Nomination au COC :

Si un lutteur canadien s’est qualifié dans sa catégorie de poids pour les Jeux dans le cadre du système de qualification international, sa candidature sera prise en compte pour la nomination au COC.

REMARQUE : Le quota obtenu en lutte gréco-romaine masculine est attribué à un athlète en particulier (c’est-à-dire que si cet athlète refuse ou se retire, sa place ne sera pas attribuée à un autre athlète).

9 – PROCÉDURES POUR LES BARRAGES

Veuillez consulter les procédures pour les barrages en 2027 pour obtenir des informations plus détaillées sur tous les barrages sanctionnés par WCL.

10 – PRÉPARATION À LA PERFORMANCE ET BLESSURES

Les membres nommés de l'équipe, ainsi que les remplaçants, devront faire preuve de leur engagement envers un programme d'entraînement et de compétitions approuvées par le DHP, en vue de la saison de compétitions 2026 et pendant toute cette saison. Les stages d'entraînement et les compétitions identifiées par WCL sont une composante nécessaire du programme de préparation de l'athlète, et par conséquent ils sont obligatoires.

L'athlète doit faire l'objet d'un suivi régulier par rapport au profil de Médaille d'or de WCL (PMO) et la programmation pourra être modifiée dans le but de combler les lacunes identifiées. Le DHP travaillera en étroite collaboration avec les athlètes en nomination et leurs entraîneurs personnels afin de garantir que leur programme comporte tous les éléments nécessaires pour réussir.

Après leur sélection, tous les athlètes doivent faire évaluer leur état de santé ou de blessure par le personnel médical de WCL pour assurer une approche adéquate de la gestion de leur santé.

Les athlètes et leurs entraîneurs personnels doivent communiquer avec le DHP, le GHP, et personnel de l'ÉIS afin de collaborer au niveau des meilleures pratiques et d'assurer une préparation optimale en vue de la compétition principale.

Une fois nommé dans l'équipe des Jeux, les athlètes qui ne se maintiennent pas dans un état de préparation adéquat pour la compétition, à cause d'un manque de condition physique, d'une blessure ou d'une maladie, pourront être retirés de l'équipe n'importe quand. Les athlètes doivent rapporter immédiatement toute blessure, maladie, ou changement de leur entraînement, qui risquerait d'affecter leur capacité à concourir au plus haut niveau aux Jeux. Cet avis doit être envoyé au DHP.

Quand le DHP considère qu'un athlète ne suit pas le PAE prescrit par WCL, WCL se réserve le droit de retirer l'athlète en question de l'équipe.

11 – RETRAIT D'UN ATHLÈTE APRÈS SA SÉLECTION

Le DHP se réserve le droit de retirer un athlète de l'équipe après sa nomination si l'athlète en question :

- n'a pas rempli ses responsabilités en ce qui concerne les stages d'entraînement, tests et compétitions obligatoires;
- n'a pas rempli ses responsabilités stipulées dans l'entente de l'athlète de WCL;
- s'il est établi que l'athlète a enfreint le Code de conduite de WCL par une commission disciplinaire dûment désignée conformément à la politique disciplinaire de WCL;

- s'il est établi que l'athlète a commis une violation des règles antidopage par une organisation antidopage ayant compétence sur l'athlète. Pour éviter toute ambiguïté, il peut s'agir du Sport Intégrité Canada, de l'UWW, du CIO ou d'une organisation nationale antidopage du pays dans lequel l'athlète se trouve et est soumis à un contrôle antidopage;
- si l'athlète est incapable de participer adéquatement à cause d'une blessure, d'une maladie ou de toute autre raison médicale telle que soutenue par le médecin en chef de WCL (MC).

Si un athlète est retiré, WCL a l'intention de faire en sorte que le remplaçant dans la catégorie de poids spécifique occupe sa place, à condition qu'il remplisse tous les critères d'éligibilité de l'athlète, qu'il soit prêt pour la compétition et que WCL soit en mesure de respecter le processus et les délais de remplacement tardif. Si aucun remplaçant convenable n'est trouvé, le DHP se réserve le droit de ne sélectionner personne ou de ne pas combler une place dans l'équipe.

Suite à la nomination de l'équipe au COC, de tels retraits entre le 17 juin et le 02 juillet 2027, sont soumises à l'approbation du comité de sélection de l'équipe du COC. Après le 02 juillet 2027, tout remplacement est également soumis à la politique en matière de remplacement tardif des Jeux 2027.

REMARQUE : Une fois sélectionnés et désignés par le COC, les athlètes qui se retirent des Jeux pour des raisons non médicales seront tenus de s'acquitter de toute pénalité financière imposée par le COC ou liée aux Jeux.

12 – ANTI-DOPAGE

Les athlètes peuvent être invités à se soumettre à un contrôle du dopage par toute organisation antidopage ayant autorité sur eux en matière de contrôle. Cela comprend Sport Intégrité Canada, toute organisation nationale antidopage du pays dans lequel l'athlète se trouve, l'UWW, l'AMA et l'OSP. Le personnel d'encadrement de l'athlète, qui comprend notamment les entraîneurs ou toute autre personne qui travaille avec, traite ou assiste un athlète, est également soumis aux règles antidopage des organisations antidopage concernées, telles que Sport Intégrité Canada, la UWW, l'AMA ou l'OSP. Tout athlète ne faisant pas partie d'un groupe cible national ou d'un groupe cible enregistré sera soumis à un contrôle antidopage avant de participer aux Jeux.

Si un athlète, un entraîneur ou un autre membre du personnel d'encadrement de l'athlète commet une violation des règles antidopage, cette personne, en plus d'autres sanctions, sera retirée de l'équipe.

Tous les membres de l'équipe devront avoir à suivre le cours du Sport Intégrité Canada, offert par voie électronique, avant de pouvoir participer à des compétitions internationales.

13 – SÉLECTION DES MEMBRES DU PERSONNEL

Le DHP dispose d'un pouvoir discrétionnaire exclusif pour la sélection du personnel de soutien, y compris le chef d'équipe, les entraîneurs et le personnel non technique. Le personnel sera sélectionné en fonction du principe d'envoyer une équipe de spécialistes les mieux capables d'aider et de soutenir les

athlètes afin qu'ils obtiennent des performances du niveau du podium à ces Jeux, tout en contribuant à une culture d'équipe victorieuse.

La sélection du personnel d'encadrement est soumise à l'approbation du COC et dépendra de la confirmation définitive de la répartition des quotas par le COC.

La sélection du personnel suivra les principes de la politique de sélection des entraîneurs de WCL et peut inclure, mais sans s'y limiter, les postes suivants :

- Chefs d'équipe nommés par l'ONS, qui doivent répondre aux attentes et aux exigences de la description du poste de chef d'équipe du COC
- Entraîneur en chef
- Entraîneur de soutien
- Personnel de soutien médical
- Et / ou d'autres membres du personnel en fonction des besoins de l'équipe

Pour pouvoir être retenus, tous les membres du personnel de soutien doivent remplir les conditions suivantes :

- se conformer à toutes les exigences du COC;
- être un participant en règle auprès de WCL et détenir une licence de WCL valide (en cours de validité), valide pour l'année de la compétition;
 - ne pas avoir de factures impayées auprès de WCL ;
 - être en conformité avec tous les règlements et exigences de WCL ;
 - être membre en règle de son association provinciale ou territoriale respective ;
- Ne pas faire l'objet d'une suspension provisoire, d'une autre mesure provisoire ou d'une période d'inéligibilité pour une violation des règles antidopage, ni d'une sanction imposée par WCL, Intégrité dans le sport Canada, le Tribunal de protection ou le Tribunal d'appel du SDRCC, ou toute autre organisation sportive compétente, qui empêcherait ou limiterait la capacité de l'athlète à participer aux Jeux ou à s'y préparer de manière adéquate ;
- être titulaire d'un passeport canadien valide dont la date d'expiration n'est pas antérieure au 8 février 2028 ;
- être titulaire d'une licence de la UWW valide (en cours de validité) pour l'année de la compétition ;
- signer, soumettre et respecter l'entente de l'athlète du COC ainsi que le formulaire de participation aux Jeux au plus tard le 14 juin 2027 ;
- Le cas échéant, se conformer aux politiques et aux exigences en matière de vaccination de WCL, du COC, de la UWW, de l'OSP et/ou du pays hôte de l'événement ;

En plus de ce qui précède, les entraîneurs doivent satisfaire aux exigences suivantes pour être admissibles à la sélection :

- détenir le statut de certification « Compétition - Développement » ou supérieur (PNCE), ou avoir obtenu une dérogation « Comp-Dev » de WCL
- Être en règle avec le Programme d'entraînement professionnel de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE)
- Être âgé d'au moins 18 ans l'année de la compétition.

14 – NOMINATIONS AU COC

Les nominations finales des athlètes et des membres du personnel doivent être faites au COC au plus tard le 17 juin 2027. Les athlètes et le personnel désignés doivent continuer à satisfaire aux critères d'éligibilité énoncés ci-dessus jusqu'à la fin des Jeux.

Si un athlète nommé refuse sa nomination ou est déclaré inapte à concourir de manière compétitive, n'importe quand entre le 02 juillet 2027, la date limite des inscriptions des sports et la réunion sportive technique des Jeux, ledit athlète sera remplacé (étant entendu que son remplacement est assujéti à la politique de remplacement tardif des athlètes des Jeux et aux règles de UWW, par le remplaçant le mieux classé, approuvé par le COC, dans l'épreuve en question.

15 – RÉSUMÉ DE L'ÉCHÉANCIER PROVISOIRE

DATE	ACTION
Le 23 juin 2026	Soumission de l'ébauche des PIN au COC pour examen
Le 23 juillet 2026	Date limite de publication des PNI pour Lima 2027
Le 29 janvier 2027	Date limite pour la liste longue des ONS
Le 20 mars 2027	Épreuve de sélection de WCL: Championnats canadiens de lutte senior de 2027
Le 15 avril 2027	Date limite pour tous les barrages approuvés par WCL
Du 29 avril au 02 mai 2027	Épreuve de qualification finale : Championnat panaméricain senior de 2027
Le 10 mai 2027	La UWWA confirmera à WCL les places qu'ils ont qualifiées
Le 12 mai 2027	Si nécessaire, la UWWA réattribuera des places
Le 14 mai 2027	Date limite pour l'envoi par WC aux athlètes des invitations de nomination
Le 21 mai 2027	Date limite pour la réponse des athlètes à l'invitation de WCL
Le 28 mai 2027	Date limite pour la réponse des remplaçants à l'invitation de nomination de WCL (le cas échéant)
Le 04 juin 2027	Date limite pour les décisions discrétionnaires du DHP concernant la nomination des athlètes, au cas où un remplaçant déclinerait (le cas échéant)
Le 07 juin 2027	Date limite pour les appels de la nomination
Le 17 juin 2027	Date limite pour l'envoi par WCL des nominations de l'équipe au COC
Le 02 juillet 2027	Date limite pour l'inscription nominative
Juillet / août 2027	Épreuves de lutte des Jeux panaméricains de 2027

16 – COMMUNICATIONS

Le présent document sera affiché sur le site Web de WCL et diffusé par courriel à toutes les associations provinciales et territoriales (APT). WCL prie les APT de diffuser ce document à leurs adhérents en

l'affichant sur leur site Web respectif et en le distribuant par courriel. Tous les participants sont personnellement responsables de prendre connaissance et de comprendre la présente politique.

Cette politique sera également exposée au Conseil des athlètes et aux athlètes en général lors d'une réunion publique sur Zoom.

Si des amendements subséquents sont apportés aux procédures internes de nomination, ils seront affichés sur le site Web de WCL et diffusés par courriel à toutes les APT.

L'équipe définitive (athlètes et membres du personnel de soutien), ainsi que tout changement relatif aux nominations, seront affichées sur le site Web de WCL.

17 – PROCÉDURE D'APPEL

Les nominations de WCL auprès du COC pour les Jeux peuvent faire l'objet d'un appel conformément aux procédures énoncées dans la politique d'appel de WCL (telle que modifiée de temps à autre) : <https://wrestling.ca/fr/manuel-de-politiques/>. Les appels doivent être déposés au plus tard le 7 juin 2027.

Si un appel est urgent, les deux parties peuvent convenir de contourner la procédure d'appel interne et de porter l'affaire directement devant le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC).

18 – MODIFICATIONS ET CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

En cas de circonstances imprévues hors du contrôle de WCL surviennent, incluant, sans toutefois s'y limiter des cas de force majeure, instabilités mondiales, une pandémie, les changements apportés par UWW, l'OSP, COC ou WCL, qui empêchent l'application équitable et objective des présentes procédures internes de nomination telles que stipulées, la directrice générale se réserve le droit de déterminer les mesures appropriées à prendre, en tenant compte des facteurs et circonstances jugés pertinents.

La présente clause ne peut pas être utilisée pour justifier des changements après une compétition ou des épreuves de sélection qui font partie de ces procédures internes de nomination, à moins que cela soit lié à des circonstances imprévues comme décrit ci-dessus. Cette clause vise plutôt à permettre également d'apporter au présent document des changements qui sont devenus nécessaires à cause de fautes de frappe ou d'un manque de clarté dans une définition ou un énoncé, avant qu'ils aient un impact sur les athlètes.

En outre, peuvent survenir des situations qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer ces procédures tels qu'ils sont écrits, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions de nomination, sera prise par la ou les personnes ayant le pouvoir de décision, comme indiqué dans ces critères, en consultation avec la ou les personnes ou le ou les comités concernés (selon le cas), et conformément aux objectifs de performance énoncés et à la philosophie et à l'approche de sélection

énoncées dans le présent document. S'il s'avère nécessaire de prendre une décision de cette manière, WCL communiquera avec toutes les personnes concernées dès que possible.

En cas de changement au présent document WCL informera ses membres des changements en dès que possible.

Événements annulés ou reportés

Si un événement mentionné dans les présentes PIN est annulé en raison de circonstances imprévues, WCL déterminera s'il est possible de reprogrammer l'événement dans un lieu différent et à une date différente de celle initialement prévue, et communiquera toute décision de ce type à toutes les personnes concernées dès que cela sera raisonnablement possible, en tenant compte du temps nécessaire aux athlètes pour se préparer à l'événement reprogrammé et pour régler toutes les questions logistiques liées à celui-ci, y compris, sans s'y limiter, toute question relative à l'organisation par WCL de l'événement reprogrammé.

Si un événement spécifié dans les présentes PIN venait à être annulé, reporté, reprogrammé ou remplacé, WCL mettra à jour les procédures de nomination indiquées dans les présentes PIN, le cas échéant, dès que raisonnablement possible, et communiquera toute modification à toutes les personnes concernées, tout en publiant les PIN modifiées sur son site web, avant l'événement reporté, reprogrammé ou remplacé.

Les décisions prises en vertu de la présente clause ne sont pas susceptibles d'appel et ne s'appliquent pas à l'annulation d'épreuves organisées sous l'égide d'organismes autres que WCL.

Participation aux épreuves

En raison de l'actualité mondiale, WCL peut être amenée, dans l'intérêt de la sécurité des athlètes et du personnel d'encadrement, à renoncer à se rendre et à participer aux épreuves mentionnées dans les présentes PIN qui serviront à la sélection de l'équipe pour les Jeux de Lima de 2027, même si ces épreuves devaient se dérouler comme prévu. Toute décision de ce type sera prise en consultation avec les experts concernés et sera communiquée dès que possible à toutes les personnes concernées.

Dans de telles circonstances, WCL déterminera si d'autres événements peuvent être suivis en remplacement de celui auquel elle a décidé de ne pas participer et, le cas échéant, modifiera les présentes PIN en conséquence et en informera toutes les personnes concernées dès que possible.

Lorsqu'elle prendra des décisions concernant les déplacements et la participation de WCL à des événements pour des raisons de sécurité, WCL s'efforcera de minimiser l'impact de ces décisions sur la sélection nationale pour l'équipe des Jeux panaméricains de Lima de 2027.

WCL reconnaît que les athlètes et le personnel d'encadrement peuvent, pour des raisons liées à des événements mondiaux (y compris, mais sans s'y limiter, des préoccupations en matière de santé et de sécurité), décider également de ne pas se rendre aux événements mentionnés dans les présentes PIN ni d'y participer, alors même que ces événements serviront à la sélection de l'équipe pour les Jeux

panaméricains de Lima de 2027, et ce même lorsque l'événement est susceptible de se dérouler comme prévu, et même lorsque WCL a décidé de se rendre à cet événement et d'y participer après avoir déterminé, à l'issue de consultations avec les experts concernés, que cela ne présentait aucun risque.

Dans de telles circonstances, les athlètes et le personnel d'encadrement seront responsables de toute conséquence que leur décision pourrait avoir sur leur sélection nationale au sein de l'équipe des Jeux panaméricains de Lima de 2027.

WRESTLING

Wrestling

EVENTS	
Men (12)	Women (6)
Greco	
60 kg	
67 kg	
77 kg	
87 kg	
97 kg	
130 kg	
Freestyle	
57 kg	50 kg
65 kg	53 kg
74 kg	57 kg
86 kg	62 kg
97 kg	68 kg
125 kg	76 kg

QUOTA					
	Qualification	Asu 2025	Host NOC	Wild Card	Total
Men	84	12	12	4	112
Women	42	6	6	2	56
Total	126	18	18	6	168 athletes

MAXIMUM QUOTA PER NOC	
	Qualification
Men	12 (one per event and weight category)
Women	6 (one per event and weight category)
Total	12 men 6 women

Athlete eligibility

Athletes must have signed and submitted the athlete eligibility conditions form. In addition, they must have a United World Wrestling license.

To be eligible to compete in the Lima 2027 Pan American Games, athletes must have been born before or on December 31, 2009.

ASU 2025 quotas

The following athletes are the gold medalists who qualified directly for the Lima 2027 Pan American Games at the Asuncion 2025 Junior Pan American Games:

ATHLETES QUALIFIED FOR LIMA 2027		
NOC	Greco	Freestyle
CUB		57kg - Vladimir Vila Frometa 50kg Greili Bencosme Carvajal 57kg Yaynelis Sanz Verdecia
ECU	67kg Jeremy Renzo Peralta Gonzalez	76kg Tristan Nicole Kelly
USA	60kg Maxwell Hopper Black 77kg Aydin Eugene Rix McElhinney 87kg Payton Jon Jacobson 130kg Aden Ikaika Hammar Attao	65kg - Bowen William Bassett 74kg - Mitchell Owen Mesenbrink 86kg - Rocco Julian Welsh 97kg - Thomas William Dineen 125kg - Lucas James Stoddard
VEN	97KG Juan Leonardo Diaz Blanco	53kg Alexa Janniriel Alvarez Valenzuela 62kg Astrid Paola Montero Chirinos 68kg Gilbery Josefina Garcia Franco

The earned quotas are for the athletes, not the country. If the athlete who earned the quota cannot participate in the Lima 2027 Pan American Games, that quota will be lost and cannot be transferred or reallocated. This provision applies exclusively to the quotas earned in the II Junior Pan American Games Asuncion 2025.

If a country qualifies another athlete in the same weight class and style for the 2027 Pan American Games in Lima, there will be a situation where two athletes from the same country are qualified in the same division.

In this case, both athletes will have to face each other in an additional combat on the same day of the competition, after the official weigh-in. The winner of this combat will be the one who officially participates in that division during the 2027 Pan American Games in Lima.

Countries that qualified at the II Junior Pan American Games Asuncion 2025 or at the 2026 Pan American Senior Championship (Coralville, USA), must participate in any of the mentioned events with an already qualified athlete of the same category (style and weight) to retain their place. The athlete may or may not be the same between championships.

Qualification system

DATE	EVENT	QUALIFIED
August 21 - 23, 2025	II Junior Pan American Games Asuncion 2025	12 men 6 women
March 29 - April 2, 2027	2027 Pan American Senior Championship Lima, PER	48 men 24 women
May 7 - 10, 2026	2026 Pan American Senior Championship Coralville, USA	48 men 24 women

According to the Panam Sports Regulations, the host country (Peru) automatically qualifies for all categories that participate in the Lima 2027 Pan American Games. However, to secure its place in a determined weight division, Peru will have to enter a representative in a weight division in both the 2026 and 2027 Pan American Senior Championships. For example, if Peru wants to qualify in FS 57 kg, an athlete from Peru must participate in both Championships (Coralville, USA, 2026 and the one in 2027) to confirm that spot. The athlete may be different in both championships.

If, at the end of the qualification process, Peru does not qualify any athletes in a determined weight division, only the top three from the 2027 Pan American Senior Championships will qualify directly and the fourth place will be allocated to the host country.

Any athlete who has earned a qualification spot cannot qualify in a different style or weight division.

The quota is for the country, not the athlete.

Countries that have already qualified at the II Junior Pan American Games Asuncion 2025 or at the 2026 Pan American Senior Championship (Coralville, USA), must enter an athlete in the same category (style and weight) in the subsequent qualification events to secure the quota. The athlete may or may not be the same from one championship to the next. The lack of participation in the 2027 Pan American Senior Championship will result in the loss of the quota, which will then be reallocated within the qualification event in which it was originally earned, in accordance with the qualification of said event.

Starting with the second qualification event (2026 Pan American Senior Championships - Coralville), quotas will be allocated in ascending order to countries that have not yet qualified. The final allocation of quotas will be confirmed only after the 2027 Pan American Senior Championships, considering the host country's participation and results. At that event, an additional bout will be held between the two third-place finishers in each weight category to determine the best third-place finisher.

If necessary, this result will be used to allocate the final quota, including situations in which the host country (Peru) does not finish among the qualified athletes, or if a quota is not confirmed or is declined by the respective National Olympic Committee.

Wild Cards

United World Wrestling (UWW) and United World Wrestling Americas (UWWA) will grant six wild cards to the NOCs based on the IOC's universality principle, considering the following criteria:

- NOCs that participated in the qualification events but did not qualify an athlete.
- From these NOCs, the athletes with the best results in the qualification events.

Confirmation of quotas

No later than April 10, 2027, the NOCs who qualified at the Asuncion 2025 Junior Pan American Games must confirm their participation to Panam Sports and to UWWA.

No later than May 3, 2027, UWWA will confirm to Panam Sports and to the NOCs the places they have qualified.

No later than May 10, 2027, the NOCs must confirm to Panam Sports and to UWWA the places they will use.

Reallocation of unused quotas

If necessary, UWWA will reallocate unused, declined or lost quotas in the corresponding style/weight division to the next highest-ranked NOC in the qualification event in which the quota was originally obtained. This includes quotas that are not confirmed or that are forfeited due to failure to participate in the required qualification events. This provision applies to all quotas obtained at the II Junior Pan American Games Asuncion 2025.

This process must be completed by May 12, 2027.

NOCs that receive reallocated quotas must confirm their participation no later than May 15, 2027.



TIMETABLE	
Date	Key event
August 21 - 23, 2025	II Junior Pan American Games Asuncion 2025
March 29 - April 2, 2027	2027 Pan American Senior Championship Lima, PER
May 7 - 10, 2026	2026 Pan American Senior Championship Coralville, USA
April 10, 2027	NOCs that qualified at the Asuncion 2025 Junior Pan American Games will confirm their participation to Panam Sports and to UWWA
April 23, 2027	Entries by number deadline
May 3, 2027	UWWA will confirm the quotas to Panam Sports and to the NOCs
May 10, 2027	The NOCs will inform to Panam Sports and to UWWA the quotas they will use
May 12, 2027	Reallocation of quotas
May 15, 2027	The NOCs that receive reallocated quotas must confirm their participation
July 02, 2027	Entries by name deadline

